

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

2025-507  
Arrêté N°2025-507/MEMC/SG/DGCM portant  
cession du permis de recherche n°2208 dénommé «  
DIAKORA » à la société MONT TENAKOUROU  
MINING SARL « IFU : 00254016U ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ;



- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2024/282/MEMC/SG/DGCM du 05 juillet 2024 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°2208 dénommé « DIAKORA » à Monsieur DONESSOUNE Jean « IFU : 00026699F » ; ✓
- VU la demande de Monsieur DONESSOUNE Jean enregistrée le 10 février 2025, relative à la cession du permis de recherche n°2208 dénommé « DIAKORA » ; ✓
- VU la lettre n°025/0737/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ; ✓
- VU la quittance n°0151089 du 04 décembre 2025 de paiement effectif des droits de cession ; ✓

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est cédé à la société **MONT TENAKOUROU MINING SARL**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 2548 Ouagadougou 01, téléphone : +226 64 77 44 18/ 07 88 07 07, le permis de recherche n°2208 dénommé « DIAKORA » situé dans la commune de Niangoloko, province de la Comoé, région des Tannounyan pour la recherche des substances de la catégorie A. ✓

**ARTICLE 2 :** Ce permis couvre une superficie de 31,549 km<sup>2</sup>. Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants : ✓

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	235 300 ✓	1 144 600 ✓
2	236 200 ✓	1 144 600 ✓
3	236 200 ✓	1 144 000 ✓
4	236 700 ✓	1 144 000 ✓
5	236 700 ✓	1 144 600 ✓
6	243 700 ✓	1 144 600 ✓
7	243 700 ✓	1 140 800 ✓
8	235 300 ✓	1 140 800 ✓
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		



**ARTICLE 3 :** La validité du permis va du **07/09/2023** au **06/09/2026**.

**ARTICLE 4 :** Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

19 DEC 2025

  
**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de Niangoloko



**Ampliations :**

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC des Tannounyan
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- société MONT TENAKOUREU MINING SARL
- 1- Gouvernorat / région des Tannounyan
- 1- Haut-Commissariat de la province de la Comoé
- 1- Mairie de Niangoloko
- 1- J.O.
- 1- Classement

 Ministère de l'Économie et de Finances Timbre Fiscal 6988 0183 6571 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 5465 5875 6478 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et de Finances Timbre Fiscal 5883 7892 5082 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 9077 6264 6288 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et de Finances Timbre Fiscal 6871 6957 7589 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 5578 1349 7541 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et de Finances Timbre Fiscal 8154 6949 2820 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4220 5944 4071 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et de Finances Timbre Fiscal 7893 6699 3450 Tout usage 5 000 F. CFA 16 décembre 2025 16:13 16 décembre 2026 16:13	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 3357 3379 4486 Tout usage 5 000 F. CFA 16 décembre 2025 16:13 16 décembre 2026 16:13